



UNE NOUVELLE SOURCE DE PROJETS POUR LE GRAND NANCY ET SON BASSIN DE VIE

Nancy, le 27 janvier 2022

Sommaire

Communiqué de presse	2
Axe 1 : Gestion durable des ressources en eau potable	5
Axe 2 : Economie d'eau	6
Axe 3 : Préservation de la qualité de l'eau	7
Axe 4 : Eau en ville, actions GEMAPI et biodiversité	8
Axe 5 : Aide à la coopération internationale	9
Axe 6 : Communication/sensibilisation	9
<u>Annexe</u>	
Contrat de territoire « Eau et Climat », mode d'emploi	10

Nancy, le 27 janvier 2022

Une nouvelle source de projets pour la Métropole et son bassin de vie

Jeudi 27 janvier 2022, à Nancy (54), **Delphine Michel**, vice-présidente de la [Métropole du Grand Nancy](#) et **Marc Hoeltzel**, directeur général de [l'agence de l'eau Rhin-Meuse](#), ont signé le contrat de territoire « Eau et Climat » qui a été élaboré au cours de l'année passée.

Cette signature est un signal fort de la dynamique et de l'ambition des signataires à concilier les projets d'aménagement à venir en tenant compte du changement climatique afin de tendre vers une résilience territoriale.

Les acteurs du territoire de la Métropole du Grand Nancy (20 communes pour 256 000 habitants) se mobilisent pour répondre aux enjeux d'une agglomération dynamique, pilote de projets structurants et porteurs d'enjeux partagés (gestion durable de la ressource en eau potable, économies d'eau, désimperméabilisation des espaces urbains, préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité, coopération internationale...).

De 2021 à 2024, 49 actions ont été identifiées pour un montant d'investissements de 74,5 M€ et une aide prévisionnelle de l'agence de l'eau Rhin-Meuse de 28,7 M€.

Le territoire

Le territoire du Grand Nancy (20 communes et 256 000 habitants) tient dans une vallée étroite creusée par la rivière Meurthe dans le plateau de Haye. Il s'étend sur 16 000 hectares (5% du bassin élémentaire Meurthe) et est fortement imperméabilisé.

Le risque d'inondation est prégnant, si bien qu'au cours des décennies 80 et 90, le Grand Nancy a engagé d'importants investissements sur son territoire pour limiter les effets des crues de la Meurthe. Pour aller au-delà, il a décidé d'adhérer à l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Meurthe Madon le 29 septembre 2017 de sorte que la protection contre les crues de la Meurthe soit traitée à l'échelle du bassin versant.

Les cours d'eau métropolitains et plus spécifiquement les quatre masses d'eau du territoire ont également été modifiés au fil des années au profit de l'urbanisation, du développement économique et de l'agriculture. Ces activités impactent également leur qualité d'eau par les rejets ou ruissellements qu'elles génèrent. Si bien que leur fonctionnement naturel, leur biodiversité et leur qualité sont à reconquérir, par le biais d'opérations telles que celle menée sur le bassin du Grémillon ou en améliorant le fonctionnement du système d'assainissement, pour atteindre les objectifs de bon état.

Enfin, la valeur patrimoniale de certains espaces présents sur le territoire de la métropole, notamment, des zones humides, est reconnue avec la présence de milieux protégés (Espaces Naturels Sensibles, Zones Spéciales de Conservation) ou inventoriés (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques, Faunistiques et Floristiques).



Le territoire concerné par le Contrat de territoire "Eau et Climat"

Un contrat construit autour de 49 projets et 6 axes

Montant (HT) prévisionnel des projets : **142 M €**

Montant (HT) prévisionnel des volets eau/biodiversité des projets : **104 M €**

Montant (HT) prévisionnel retenu par l'agence de l'eau Rhin-Meuse : **74 M €**

Montant prévisionnel des aides : **28,7 M €**

Axe 1 : Gestion durable des ressources en eau potable (volet qualitatif)

Les actions prévues

- **Sécuriser l'alimentation en eau potable en mobilisant la Meurthe, en complément de la Moselle, vulnérable aux étiages et pollutions accidentelles.**
- **Protéger la qualité de l'eau des prises d'eau sur la Moselle et la Meurthe en mobilisant l'ensemble des acteurs et construisant une stratégie partenariale notamment pour lutter contre les pollutions d'origine agricole et promouvoir une agriculture locale à bas niveau d'impact qui contribue à préserver la qualité de l'eau.**
- **Poursuivre la réduction de l'usage des phytosanitaires en ville.**



Objectifs :

Préservation de la qualité de la ressource en eau : sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'eau tous les acteurs des bassins de la Moselle et de la Meurthe

Réduction des phytosanitaires : 35 000 m²/an de surface végétalisée

2 exemples :

- **Travaux de sensibilisation pour des cimetières zéro pesticides**
- **Changer le couvre sol des espaces verts en plantant des espèces adaptées qui limite l'entretien et favorise des espaces de nature « zéro phyto »**

Axe 2 : Economies d'eau

Les actions prévues

- **Poursuivre la mise en œuvre d'une gestion patrimoniale volontariste du réseau d'eau potable du Grand Nancy pour réduire ses pertes.**
- **Mettre en place le radiorelevé des compteurs d'eau pour détecter les fuites et surconsommations chez les abonnés et les sensibiliser à leur consommation pour les inciter à la sobriété.**
- **Réaliser un programme d'opérations pour favoriser la récupération d'eau de pluie.**



Objectifs :

Renouvellement de 3 km de canalisations structurantes sur 2021 et 2022

Information aux abonnés lors de l'apparition d'une alarme fuite à compter du second semestre 2022

Axe 3 : Préservation de la qualité de l'eau

Les actions prévues

- Réaliser un schéma directeur d'assainissement par temps sec et temps de pluie.
- Etudier un programme de travaux sur la station d'épuration de Maxéville pour accroître les performances épuratoires et améliorer les niveaux de rejets.
- Mettre en œuvre un plan d'actions pour réduire voire supprimer les substances dangereuses cibles pour l'eau y compris mettre en place une opération collective pour lutter contre les émissions diffuses.



Objectifs :

Etablir un schéma directeur d'assainissement en 2023 définissant un programme d'actions pour limiter à 5% les rejets de l'ensemble du système d'assainissement par temps de pluie

Supprimer 15 000 m³/j d'eaux claires parasites

Réduction des substances dangereuses rejetées dans la Meurthe via le réseau d'assainissement (action collective)

Axe 4 : Eau en ville, actions GEMAPI et biodiversité

Les actions prévues

- Accélération de la stratégie métropolitaine de gestion intégrée des eaux pluviales et aménagement de nouveaux écoquartiers
- Préservation de la biodiversité par la création d'aménagements urbains intégrant des milieux humides porteurs de biodiversité.
- Mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces verts du Grand Nancy et développement d'une démarche d'éco-pâturage sur les surfaces ciblées au niveau du territoire.
- Restauration des milieux aquatiques avec la poursuite des programmes, initiés sur le bassin versant du Grémillon, sur les ruisseaux du Frahaut et du Fonteno ainsi que sur les Espaces Naturels Sensibles (les îles du Foulon, l'Encensoir, Bosserville et zone pionnière de Saint Phlin).
- Désimperméabilisation et végétalisation de cours d'école



Objectifs :

Désimperméabilisation : dynamiser la promotion (1 poste dédié)

300 000 m² de surfaces désimperméabilisées

Amplifier l'éco-pâturage, augmenter le linéaire de haies champêtres, valoriser les friches des secteurs de coteaux...

200 ml de renaturation de cours d'eau

**Gestion durable des sites remarquables (ENS) :
17,3 % du territoire en espaces protégés dont 11,9 % de forêt de protection et 5,4 % d'espaces naturels sensibles**

Axe 5 : Aide à la coopération internationale



Les actions prévues

- Engagement dans les projets de coopération décentralisée à Madagascar (Farafangana) et au Sénégal (Ile de Gorée)
- Engagement d'une réflexion commune visant une forte mobilisation pour développer des projets de coopération décentralisée avec le soutien de l'Agence de l'eau ainsi que son appui auprès de ses partenaires (GESCOD, Agence Française de Développement...)

Objectif :

Mise en place de 2 projets de coopération décentralisée eau/assainissement

Axe 6 : Communication / sensibilisation



- Organiser le porté à connaissance des enjeux environnementaux du territoire à divers publics et l'accompagnement de la population et des scolaires vers l'éco-citoyenneté (gestion des cimetières, nouvelle prise d'eau sur la Meurthe, opération « Jardin Ephémère » ...).

Objectif :

10 actions de sensibilisation/an

Contrat de territoire « Eau et Climat », mode d'emploi

Le contrat de territoire « Eau et Climat » permet à l'agence de l'eau Rhin-Meuse de mobiliser ses partenaires sur les territoires à enjeux.

Ambitieux

Le [contrat de territoire « Eau et Climat »](#) repose sur une vision transversale de l'eau. Pour cela, il intègre plusieurs thématiques et peut impliquer plusieurs acteurs en priorité des EPCI. Il met un point d'honneur à la complémentarité des objectifs et des actions des acteurs d'un territoire pour atteindre un même objectif : améliorer la qualité et la résilience de nos cadres de vie.

Fédérateur

Le contrat de territoire « Eau et Climat » couvre toutes les thématiques dont le(s) bénéficiaire(s) a (ont) la compétence. Il peut être mono ou pluri-signataires permettant d'intégrer des acteurs clés du territoire ou des co-financeurs.

Co-construit

Le contrat de territoire « Eau et Climat » est nécessairement co-construit, croisant la volonté du territoire et les priorités de l'agence de l'eau, prenant en compte au minimum la gestion patrimoniale et l'adaptation au changement climatique.

Le contrat de territoire « Eau et Climat » facilite une réflexion stratégique et opérationnelle sur le changement climatique pour réduire la vulnérabilité des territoires et de ceux qui y vivent.

Le contrat de territoire « Eau et Climat » présente l'avantage d'offrir une visibilité sur plusieurs années, sur les financements dont les collectivités pourront bénéficier pour leurs politiques publiques en lien avec l'eau. Il s'agit d'un outil sécurisant qui apporte de la sérénité dans la prévision budgétaire.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse ambitionne de signer une dizaine de contrats de territoire chaque année. En 2024, 80% des aides accordées de l'établissement devraient concerner des engagements pris dans le cadre de ces contrats de territoire.



Contacts Presse

Florence CHAFFAROD

Agence de l'eau Rhin-Meuse
03 87 34 47 59
florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr

Claude DUPUIS-RÉMOND

Ville de Nancy
06 22 75 90 55
Claude.Dupuis-Remond@mairie-nancy.fr



Dans ses territoires à enjeux, l'agence de l'eau Rhin-Meuse propose son contrat de territoire « Eau et Climat ».

L'ensemble des documents
constitutifs du 11^{ème} programme
(document intégral, délibérations...)
sont accessibles sur
eau-rhin-meuse.fr

